Les circonstances entourant les décès liés aux véhicules tout-terrain (VTT) au Canada, 2013 à 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 7 juin 2021

Les véhicules tout-terrain (VTT), y compris les véhicules utilitaires tout-terrain (VUTT), sont utilisés partout au Canada pour les loisirs, le transport et le travail. Bien que l'utilisation de ces véhicules soit une activité populaire, elle peut causer des blessures et entraîner des décès. De 2013 à 2019, en moyenne, 100 personnes sont décédées chaque année au Canada à la suite d'événements de VTT non intentionnels, et ce, dans l'ensemble des provinces et des territoires. Parmi ces décès, 9 % ont impliqué un VUTT. Contrairement à d'autres types de VTT, les VUTT permettent aux passagers de s'installer côte à côte et fournissent des dispositifs de sécurité supplémentaires, notamment des ceintures de sécurité, des arceaux de sécurité, et dans certains cas, des pare-brise et des portes.

Comprendre les circonstances entourant les décès causés par des VTT peut être un bon point de départ pour mettre en œuvre des mesures préventives visant à réduire au minimum les préjudices causés aux Canadiens. Même si les circonstances entourant les décès ne sont pas toujours connues, il est possible de mieux les comprendre en examinant les déclarations du coroner ou du médecin légiste qui a enquêté sur ces décès. En 2009, le Conseil canadien du quad a mis en place des recommandations de sécurité, ou des « règles quad », afin de réduire au minimum les préjudices pendant la conduite d'un VTT. Ces recommandations comprennent : porter un équipement de protection, y compris un casque conforme aux règles, rouler avec les phares allumés, rouler sur les sentiers désignés tout en évitant les routes pavées et les cours d'eau dans la mesure du possible, rouler avec le nombre de passagers recommandé pour le véhicule, s'assurer que la taille du VTT est adaptée à l'âge, au poids et aux habiletés de conduite du conducteur, surveiller les jeunes conducteurs et passagers, voyager en groupe, conduire à jeun et recevoir une formation certifiée en VTT.

Les résultats du présent rapport sont fondés sur de nouveaux renseignements publiés aujourd'hui et tirés de la Base canadienne de données de l'état civil – Décès et de la Base canadienne de données des coroners et des médecins légistes, de 2013 à 2019.

Plus de 8 décès sur 10 liés aux VTT surviennent chez les hommes

La majorité des décès liés aux VTT surviennent chez les hommes (85 %). Même lorsqu'on tient compte du taux plus élevé d'hommes qui pratiquent des activités récréatives motorisées hors route, le taux de décès chez les hommes (2,8 décès pour 100 000 hommes ayant fait du VTT, de la motoneige ou s'étant déplacé à bord d'un autre véhicule hors route) est quatre fois plus élevé que chez les femmes (0,7 décès pour 100 000 femmes).

Des décès liés aux VTT surviennent dans tous les groupes d'âge. Près des trois quarts des événements mortels surviennent chez les personnes âgées de 20 à 64 ans, tandis que l'on signale moins de décès chez les Canadiens de 65 ans et plus (16 %) et chez les jeunes de moins de 20 ans (12 %). Cette tendance concorde avec la proportion de personnes ayant fait du VTT, de la motoneige ou s'étant déplacé à bord d'un autre véhicule hors route.

Graphique 1
Proportion de décès liés au VTT, selon le groupe d'âge, Canada, 2013 à 2019

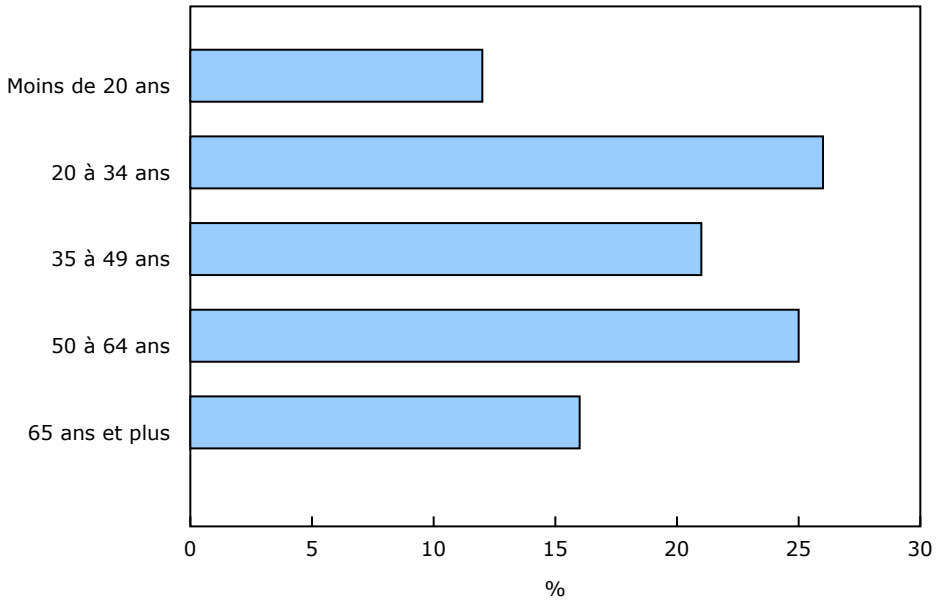

Note(s) : Véhicule tout-terrain (VTT).
Source(s) : Base canadienne de données des coroners et des médecins légistes (5125) et Base canadienne de données de l'état civil – Décès (3233).

Dans près de 8 décès sur 10 liés aux VTT, la personne dont le décès a été signalé était le conducteur

Parmi les décès liés aux VTT, les conducteurs représentaient 79 % des décès déclarés et les passagers, 9 % (dans 12 % des cas, la position de la personne n'était pas précisée). Dans les deux tiers des décès liés aux VTT, le conducteur était seul sur le VTT.

Près de la moitié des décès liés aux VTT ont été causés par un tonneau

Les décès liés aux VTT peuvent résulter d'événements mettant en cause un seul véhicule (92 %) ou plusieurs véhicules (8 %). Parmi tous les décès liés aux VTT, les tonneaux ont été signalés dans 45 % des décès. D'autres causes de décès comprenaient les collisions avec un objet stationnaire (16 %), les éjections (12 %), les collisions avec un véhicule en mouvement (7 %), d'autres collisions non précisées (6 %), les immersions (3 %) et d'autres incidents (2 %) (l'événement n'était pas précisé dans 9 % des décès).

Des événements mortels liés aux VTT se sont produits dans plusieurs endroits, y compris les sentiers, les routes, les champs ouverts et les plans d'eau, ce qui englobe les lacs, les rivières et les ruisseaux.

Dans 79 % de tous les cas, il a été déclaré que la cause finale du décès était une blessure subie pendant l'incident, comme une blessure mortelle à la tête, à la poitrine ou à la colonne vertébrale. Une obstruction des voies respiratoires a été signalée dans 14 % des cas et découlait souvent du fait que le VTT se renversait sur la personne décédée. Des noyades ont été signalées dans environ 5 % des cas et d'autres causes de décès ont été signalées dans 2 % des cas. Ces événements mortels se sont produits tout au long de l'année, la majorité ayant lieu en été.

Au moins un facteur de risque a été signalé dans plus des trois quarts des décès liés aux VTT

Les facteurs de risque associés aux décès liés aux VTT les plus souvent signalés par les coroners et les médecins légistes sont les suivants : la consommation d'alcool ou de drogues, le fait de voyager seul ou en groupe, l'état du terrain ou de la route et le port ou non d'un casque.

Au moins un facteur de risque a été signalé dans 79 % des décès liés aux VTT (les renseignements sur les facteurs de risque n'étaient pas précisés dans 15 % des décès). Dans 49 % des décès, au moins deux facteurs ont été signalés, et dans 22 % des cas, au moins trois facteurs de risque ont été signalés. Les quatre facteurs de risque ont été signalés dans 4 % des décès liés aux VTT.

Parmi ces facteurs de risque, la consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues a été le plus souvent signalée par les coroners et les médecins légistes.

Graphique 2
Présence de facteurs de risque pour les décès liés au VTT, Canada, 2013 à 2019

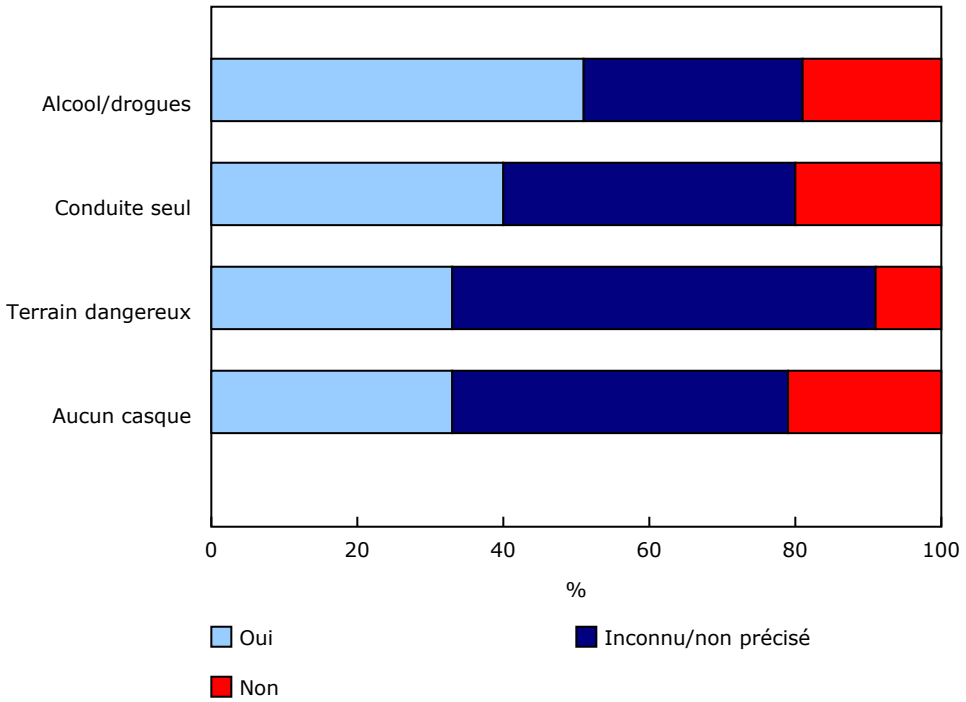

Note(s) : La présence d'alcool ou de drogues a été indiquée lorsque le coroner ou le médecin légiste (C/ML) a signalé que la personne décédée conduisait le VTT et avait consommé de l'alcool ou des drogues (en toute quantité) avant l'événement. Conduite seul était indiqué lorsque le C/ML a signalé que la personne décédée roulait sans un autre VTT à proximité. Terrain dangereux a été indiqué lorsque le C/ML a signalé que le terrain était en pente, courbé ou autrement dangereux. Aucun casque a été indiqué lorsque le C/ML a indiqué que la personne décédée ne portait pas de casque ou ne portait pas correctement un casque au moment de l'incident. Les données n'étaient pas disponibles pour toutes les années ou tous les secteurs de compétence (voir la Note aux lecteurs).
Source(s) : Base canadienne de données des coroners et des médecins légistes et Base canadienne de données de l'état civil – Décès.

La consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues a été signalée dans plus de la moitié des décès liés aux VTT

Le Conseil canadien du quad recommande que tous les conducteurs de VTT conduisent à jeun. De 2013 à 2019, dans au moins 51 % des décès liés aux VTT, le conducteur aurait consommé de l'alcool, du cannabis ou d'autres drogues, tandis que dans 18 % des décès, ces substances n'auraient pas été consommées (le rôle de l'alcool ou des drogues n'était pas précisé dans 31 % des décès).

Le rôle de l'alcool ou des drogues dans le décès du conducteur de VTT varie selon le groupe d'âge et le sexe. Parmi les personnes décédées âgées de 20 à 49 ans, l'alcool ou les drogues avaient joué un rôle dans 68 % des décès. La consommation d'alcool ou de drogues était moins souvent signalée chez les personnes âgées de 65 ans et plus et celles âgées de moins de 20 ans. Parmi les décès de conducteurs de VTT, on a signalé que les hommes étaient plus nombreux (52 %) à avoir consommé de l'alcool ou des drogues que les femmes (42 %).

Graphique 3
Proportion de décès de conducteurs de VTT où la consommation d'alcool ou de drogues a été signalée, selon le groupe d'âge, Canada, 2013 à 2019

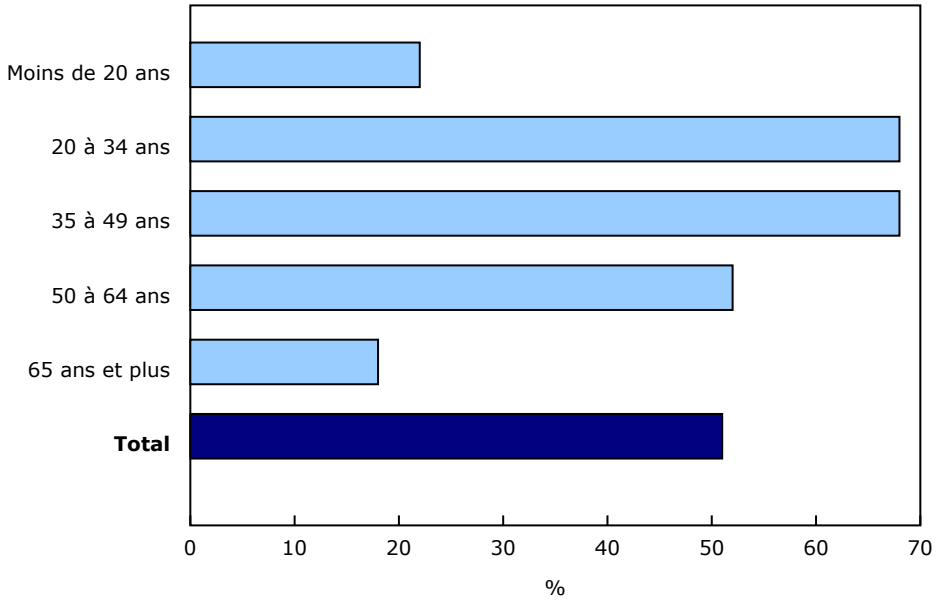

Note(s) : La présence d'alcool ou de drogues a été indiquée lorsque le coroner ou le médecin légiste (C/ML) a signalé que la personne décédée conduisait le véhicule tout-terrain (VTT) et avait consommé de l'alcool ou des drogues (en toute quantité) avant l'événement. Les données n'étaient pas disponibles pour toutes les années ou tous les secteurs de compétence (voir la note aux lecteurs).
Source(s) : Base canadienne de données des coroners et des médecins légistes (5125) et Base canadienne de données de l'état civil – Décès (3233).

La personne décédée roulait seule dans 4 décès sur 10 liés aux VTT

Le Conseil canadien du quad recommande de ne pas se déplacer seul en VTT. Dans au moins 40 % des décès liés aux VTT, la personne décédée roulait seule. Lorsqu'il n'est pas possible de voyager en groupe, le Conseil canadien du quad recommande au conducteur d'informer une autre personne de son déplacement et de son heure de retour.

Des pentes, des courbes ou des terrains dangereux ont été signalés dans un tiers des événements mortels liés aux VTT

Dans au moins 33 % des décès liés aux VTT, le coroner ou le médecin légiste a déclaré que la personne décédée avait roulé sur une pente, dans une courbe ou sur un terrain dangereux au moment de l'événement mortel. Les terrains dangereux comprennent la neige, la glace, le gravier meuble, les conditions glissantes, les nids-de-poule, le terrain inégal ou tout autre terrain qui peut influer sur la capacité du conducteur à manœuvrer le VTT en toute sécurité.

Les casques n'étaient pas portés dans un tiers des décès liés aux VTT

Le port d'un casque est recommandé pour éviter les blessures à la tête lors de l'utilisation d'un VTT. Au moins 33 % des utilisateurs de VTT ne portaient pas de casque au moment de l'événement qui a entraîné leur mort. Même lorsque l'on porte un casque, des blessures mortelles peuvent encore survenir, comme des blessures à la colonne vertébrale ou des blessures aux organes internes, ainsi qu'une obstruction des voies respiratoires causée par le renversement du VTT sur le conducteur ou le passager.

Pleins feux sur les jeunes

Parmi les décès liés aux VTT, 7 % des utilisateurs de VTT avaient moins de 16 ans. Même si l'âge légal pour conduire un VTT est de 16 ans dans certains secteurs de compétence, dans d'autres, il est légal pour un jeune de 12 ans ou plus de conduire un VTT hors route. Chez les jeunes de moins de 16 ans, les conducteurs représentaient 67 % des décès, et les passagers, 22 % (la position des jeunes n'était pas précisée dans 11 % des cas).

La présence globale de facteurs de risque dans les décès liés aux VTT chez les jeunes était semblable, mais légèrement inférieure, à la présence de facteurs de risque pour l'ensemble des décès. Dans 60 % des cas, au moins l'un des facteurs de risque suivants était présent : la consommation d'alcool ou de drogues, les conditions routières dangereuses, le fait de voyager seul ou l'absence du port du casque.

Même s'il est illégal au Canada qu'un jeune de moins de 16 ans consomme de l'alcool ou des drogues, dans 11 % des décès, la consommation de drogues ou d'alcool avant l'événement mortel a été signalée. Le Conseil canadien du quad recommande de surveiller les jeunes qui se déplacent en VTT et de voyager en groupe. Toutefois, dans 33 % des cas, il a été signalé que les jeunes voyageaient seuls. Le terrain dangereux a été signalé dans 22 % des cas et le fait de rouler sans casque a été signalé dans 33 % des cas.

Autres facteurs pouvant influer sur un événement lié aux VTT

Il est possible que d'autres facteurs influent sur la capacité d'un conducteur de VTT à manœuvrer le véhicule en toute sécurité ou augmentent ses chances de survie à la suite de blessures non intentionnelles liées à un événement de VTT. Mentionnons notamment l'expérience du conducteur avec son véhicule (taille du véhicule), la formation, les conditions météorologiques et la signalisation (limite de vitesse, virage serré, intersection). De plus, il n'est pas toujours possible de connaître pleinement les circonstances entourant les décès liés aux VTT, notamment les comportements de l'autre conducteur lors d'une collision impliquant plusieurs véhicules.

De 2013 à 2019, des facteurs de risque étaient présents dans de nombreux décès liés aux VTT. Dans certains cas, plus d'un facteur de risque était présent. Il est essentiel de connaître les recommandations pour prévenir les décès liés aux VTT.

Note aux lecteurs

La Base canadienne de données des coroners et des médecins légistes (BCDCML) a été élaborée à Statistique Canada en collaboration avec les 13 coroners et médecins légistes en chef des provinces et des territoires et avec l'Agence de la santé publique du Canada. Actuellement, elle combine les données de toutes les bases de données provinciales et territoriales, à l'exception de celles du Manitoba et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour les provinces et les territoires qui sont inclus dans le rapport, les données ne sont pas disponibles pour toutes les années. Les données de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont disponibles de 2013 à 2019. Les données de l'Île-du-Prince-Édouard sont disponibles de 2013 à 2016 et les données du Nunavut sont disponibles pour 2013. Toutes les données sont considérées comme étant provisoires et incluent uniquement les cas fermés. Les cas fermés sont ceux pour lesquels l'examen et l'enquête sont terminés et la nature du décès déterminée est finale.

La Base canadienne de données de l'état civil – Décès (BCDECD) comprend les renseignements sur les décès déclarés à Statistique Canada par les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique de l'état civil. Les données les plus récentes du Yukon sont pour la période de référence de 2016.

Les décès non intentionnels sont les décès qui ont été classés par le coroner ou le médecin légiste comme ayant des circonstances de décès accidentelles. Les décès attribuables à une cause naturelle (crise cardiaque), c.-à-d. ceux qui ont été classés par le coroner ou le médecin légiste comme ayant des circonstances de décès naturelles, sont exclus. Les décès de piétons à la suite d'une collision avec un véhicule tout-terrain (VTT) sont exclus. Les décès de passagers d'autres types de véhicules mis en cause dans une collision avec un VTT sont exclus. Dans ce rapport, un VTT désigne les véhicules à quatre roues hors route et comprend les véhicules utilitaires tout-terrain. Certains véhicules indiqués à deux ou à trois roues précis ont été exclus du présent rapport.

Au moment de la rédaction du présent apport, 705 décès liés aux VTT avaient été consignés dans la BCDECD et la BCDCML de 2013 à 2019. Cette valeur a été utilisée pour rendre compte du nombre annuel moyen de décès liés aux VTT et de la répartition selon l'âge et le sexe.

Au moment de la rédaction du présent rapport, 615 décès liés aux VTT avaient été consignés dans la BCDCML de 2013 à 2019. Cette valeur a été utilisée pour rendre compte des circonstances entourant les décès liés aux VTT. La couverture des données de la BCDCML varie d'une variable à l'autre.

Dans ce rapport, les objets stationnaires (dans le contexte des collisions avec des objets stationnaires) désignent les objets que le VTT a percutés, comme des arbres, des roches, des clôtures et des quais, mais ne comprennent pas les personnes ou d'autres véhicules.

La proportion de données manquantes par variable est la suivante :

- *Position de l'utilisateur sur le véhicule : 12 %*
- *Position des jeunes (âgés de moins de 16 ans) sur le véhicule : 11 %*
- *Type d'incident entraînant la mort : 9 %*
- *Présence de facteurs de risque : 15 %*
- *Consommation d'alcool ou de drogues : 30 %*
- *Conduite seule ou en groupe : 40 %*
- *Conduite sur un terrain dangereux : 58 %*
- *Port du casque : 46 %*
- *Présence de facteurs de risque (chez les moins de 16 ans) : 40 %*
- *Consommation d'alcool ou de drogues (chez les moins de 16 ans) : 67 %*
- *Conduite seule ou en groupe (chez les moins de 16 ans) : 44 %*
- *Conduite sur un terrain dangereux (chez les moins de 16 ans) : 67 %*
- *Port du casque (chez les moins de 16 ans) : 56 %*

Les recommandations concernant l'utilisation sécuritaire du VTT du Conseil canadien du quad sont décrites sur le site Web du Conseil.

Les renseignements sur le nombre de personnes ayant fait de la motoneige ou du VTT ou s'étant déplacées à bord d'un autre véhicule hors route proviennent de l'Enquête sociale générale et sont présentés dans le tableau 45-10-0030-01.

Les nombres mentionnés dans le présent rapport ont été arrondis au multiple de 5 le plus près.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5125.

Tableaux disponibles : 13-10-0386-01 et 13-10-0387-01.

L'infographie intitulée « Les décès liés aux véhicules tout-terrain au Canada, 2013 à 2019 », qui fait partie de la collection *Statistique Canada — Infographies*, est également diffusée aujourd'hui.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (**STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca**), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (**STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca**).